

**8EME SESSION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE  
DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER**

**MARS 2008**

**COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DE  
L'ENSEIGNEMENT**

**RAPPORT**

**Président : John Mac Coll  
Rapporteur général : Soledad Margareto**

## SOMMAIRE

<b>Liste des membres de la commission des affaires culturelles et de l'enseignement .....</b>	<b>2</b>
<b>Ordre du jour de la session de septembre 2008.....</b>	<b>3</b>
<b>Ordre du jour de la session de mars 2008 .....</b>	<b>4</b>

### **Rapport:**

<b>I) Les réseaux d'enseignement français à l'étranger : .....</b>	<b>6</b>
1 - L'AEFE .....	6
A) Etat des lieux.....	6
B) Perspectives d'avenir .....	9
C) Quelques questions d'actualité .....	11
2 - LA MISSION LAÏQUE FRANÇAISE (MLF) .....	12
A) Portrait .....	12
B) perspectives d'avenir .....	15
C) Quelques questions d'actualité .....	17
3 - LE CENTRE NATIONAL D'EDUCATION A DISTANCE (Cned) .....	18
A) Portrait .....	18
B) Le Cned, opérateur à l'international .....	20
4 - L'AIDE A LA SCOLARITE .....	24
A) La prise en charge des frais de scolarité .....	24
1) Le cadre général.....	25
2) Les conditions d'accès .....	25
3) Le bilan.....	26
B) Les bourses scolaires .....	27
<b>II) La Direction Générale de la coopération internationale et du développement : .....</b>	<b>28</b>
A) La politique culturelle .....	28
B) Le programme FLAM .....	30
<b>III) L'audiovisuel extérieur français :.....</b>	<b>32</b>
A) France Monde .....	32
<b>IV) Les pièces jointes : .....</b>	<b>35</b>
A) Voeu n°2 mars 2008.....	35
B) Résolution n°1 mars 2008 .....	36
D) Résolution n°2 mars 2008 .....	37
E) Résolution n°3 mars 2008 .....	39
F) Résolution n°4 mars 2008.....	40
G) Vœu n°1 mars 2008 .....	41
H) Les statuts des établissements du réseau traditionnel MLF .....	42
I) Elèves par nationalité AEFE .....	44
J) Elèves par nationalité MLF .....	45

## Liste des membres de la Commission des Affaires Culturelles et de l'Enseignement

Bureau :

1	M.	<b>MAC COLL</b>	John	Président	Sydney
2	Mme	<b>RECHENMANN</b>	Catherine	Vice-présidente	Abidjan
3	M.	<b>LUBRINA</b>	François	Vice-président	Montréal
4	Mme	<b>MARGARETO</b>	Soledad	Rapporteur général	Madrid
5	M.	<b>GIRAULT</b>	Claude	Secrétaire	Los Angeles
6	M.	<b>AICARDI</b>	René		Tokyo
7	Mme	<b>AL YOUSSEF</b>	Elizabeth		Abu Dhabi
8	M.	<b>BALESI</b>	Charles		Washington
9	M	<b>CADOT</b>	André		Rabat
10	Mme	<b>CARON</b>	Marie-José		Stockholm
11	M	<b>CHAZOT</b>	Pascal		New Delhi
12	M.	<b>CHOSTAKOFF</b>	Wladimir		Rabat
13	M.	<b>D'AGESCY</b>	Gilles		Rabat
14	M.	<b>DELEENS</b>	Gérard		Tokyo
15	M	<b>DELL'AQUILA</b>	Bruno		Djibouti
16	M.	<b>DEPRIESTER</b>	Dominique		Rome
17	Mme	<b>DOMINO</b>	Nicole		Port au Prince
18	M.	<b>DUVERNOIS</b>	Louis		Sénateur
19	M.	<b>ELITCHER</b>	Cédric		Moscou
20	M.	<b>FERRAND</b>	André		Sénateur
21	Mme	<b>GOUGEON-AZZENA</b>	Laurence		Londres
22	M.	<b>GRUNEWALD</b>	Jacquot		Tel Aviv
23	M.	<b>GUERRY</b>	Michel		Sénateur
24	M.	<b>LAUGEL</b>	Marcel		Beyrouth
25	Mme	<b>LAURENTI</b>	Maryse		Abu Dhabi
26	M.	<b>LEBOUCHER</b>	Hervé		Athènes
27	Mme	<b>LEQUET</b>	Anne-Colette		Londres
28	M.	<b>MARTIN</b>	Patrick		Tananarive
29	M.	<b>MAYORAL</b>	Edouard		San Francisco
30	Mme	<b>NEU-BLOTENBERG</b>	Patricia		Berlin
31	M.	<b>NIZET</b>	Francis		Tokyo
32	Mme	<b>OWEN</b>	Colette		Toronto
33	Mme	<b>PICHARLES</b>	Chantal		Athènes
34	Mme	<b>PONTVIANNE</b>	Marie-Hélène		Mexico
35	M.	<b>PRETET</b>	Jean-Charles		Dakar
36	M.	<b>THOMAS</b>	Hugh		Pondichéry
37	Mme	<b>URBAN-INIESTA</b>	Catherine		Berlin
38	M.	<b>VALENZA</b>	Antoine		Tunis
39	M.	<b>VIALA</b>	Denis		Brasilia

## Ordre du jour de la session de septembre 2008

### PROGRAMME DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DE L'ENSEIGNEMENT

7<sup>EME</sup> SESSION – SEPTEMBRE 2007

Date	Horaires	Thèmes	Invités
Mardi 4 septembre	9h00 – 10h00	REUNION DE LA COMMISSION	Sous la présidence de M. John MAC COLL, Président de la Commission.
	10h00 – 12h00	Réflexion sur la nouvelle donne et l'avenir de l'enseignement français à l'étranger	Mme Maryse BOSSIERE, Directrice de l'AEFE
	14h30 – 16h30	Campagne boursière 2007/2008	M. Jean-Luc MASSIN, Chef de Service des bourses scolaires à l'AEFE
Mercredi 5 septembre	10h00 – 12h00	Présentation et perspectives de la Mission Laïque	M. Jean-Pierre BAYLE, Président de la Mission Laïque, Mme Marcelle BARRY
	12h00 – 13h30	Présentation et perspectives du Cned	M. Marc LABORDE, Directeur Réseau étranger du Cned, et Mme Laurence BARRAULT, Directrice des affaires internationales et européennes.
	15h00 – 17h00	REUNION DE LA COMMISSION : Rapport, résolutions, vœux, motions.	Sous la présidence de M. John MAC COLL, président de la Commission.

## Ordre du jour de la session de mars 2008

### PROGRAMME DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DE L'ENSEIGNEMENT

8<sup>EME</sup> SESSION – MARS 2008

Date	Horaires	Thèmes	Invités
Lundi 3 mars	11 h 00  12 h 10 13 h 42  18 h 21 20 h 05	<p>Visite des membres de la commission au Cned de Poitiers à l'invitation du Recteur, Président du Cned.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Départ du CCI pour la Gare Montparnasse</li> <li>- Départ du TGV pour Poitiers</li> <li>- Arrivée à Poitiers Prise en charge par le Cned</li> <li>- Départ de Poitiers par TGV</li> </ul> <p>Arrivée à Paris Gare Montparnasse</p>	
Mardi 4 mars	8h30 – 10h00  10h30 – 12h00  14h30 – 16h30  16h30 – 18h00	<p style="text-align: center;">REUNION DE LA COMMISSION</p> <p style="text-align: center;">PAUSE</p> <p>L'audiovisuel extérieur de la France</p> <p>Les moyens de l'AEFE et l'avenir de l'enseignement français à l'étranger</p> <p>la campagne boursière 2008 et la prise en charge des frais de scolarité dans les lycées (classes de terminale et de 1<sup>ère</sup>)</p>	<p>M. Alain de POUZILHAC Président de France Monde</p> <p>Mme Maryse BOSSIERE, Directrice de l'AEFE</p> <p>M. Jean-Luc MASSIN, Chef du service des bourses de l'AEFE</p>

Mercredi 5 Mars	14h30 – 15h00	REUNION DE LA COMMISSION	
	15h00 – 16h00	De la politique culturelle de la France.	Mme Anne GAZEAU-SECRET, Directrice Générale de la DGCID
	16h00 – 17h00	L'avenir et les moyens du programme FLAM	M. Jean-Paul REBAUD, Sous-Directeur de Français, DGCID
	17h00 – 18h00	REPRISE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION	
Vendredi 7 mars	14 h 30	PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION	

La Commission des Affaires culturelles et de l'Enseignement a, compte tenu de l'actualité, consacré les sessions de septembre 2007 et mars 2008 à l'enseignement et à l'audiovisuel extérieur, sans oublier néanmoins le réseau culturel.

Les travaux ont essentiellement porté sur les différents opérateurs présents à l'étranger dans le domaine de l'enseignement, sur la mise en place d'une nouvelle aide à la scolarité: la prise en charge des frais de scolarité des élèves français de terminale et son articulation avec les bourses sur critères sociaux d'une part, sur la restructuration de l'audiovisuel extérieur d'autre part, et en dernier lieu sur l'avenir du réseau culturel.

## **I) Les réseaux d'enseignement français à l'étranger :**

Dire réseau d'enseignement à l'étranger, c'est penser naturellement à l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE). Pourtant, l'offre en la matière ne se limite pas au seul réseau de l'Agence, elle comporte au moins deux autres opérateurs d'envergure : la Mission Laïque Française (MLF) et le Centre National d'Enseignement à Distance (Cned).

### **1 - L'AEFE**

#### **A) Etat des lieux**

La structure d'ensemble de l'AEFE offre une stabilité apparente (254 établissements dont 75 EGD) malgré les déconventionnements (Palma de Majorque, Bahreïn, Thessalonique et peut-être Taipei) les passages en EGD (Ankara et peut-être Hanoï) et les homologations. On y constate une forte croissance des effectifs observée en 2006 (+5000 élèves) et confirmée cette année, à nouveau plus de 5000 élèves dont 4000 français.

Cette nette progression due à un développement sensible de l'expatriation vers les pays émergents (Asie), le Maghreb et certains pays européens (Royaume Uni, Espagne), a pour conséquence la saturation des établissements, particulièrement dans les grandes villes d'Europe.

Tout en reconnaissant le problème, la Directrice de l'Agence assure que la situation n'est pas dramatique, que le personnel d'encadrement a été renforcé, que 50 postes de résident ont été créés l'an dernier et 115 cette année.

Parallèlement à cet effort, l'Agence annonce, pour un réseau d'établissements vieillissants, une programmation immobilière de 200 Millions d'euros (sur trois ans), qui comprend mises aux normes, agrandissements voire constructions.

Rappelons que les besoins avérés selon l'audit s'élèvent à 240 millions d'euros et que le minimum annuel est de 30 millions d'euros. Il s'agit donc pour l'Agence d'utiliser tous les mécanismes possibles de financement en sus de l'abondement par l'Etat du budget investissement à hauteur de 8,5 millions d'euros : emprunts de l'Etablissement public, produits de possibles ventes d'immeubles par le ministère, mise à contribution du fonds de roulement des grands établissements.

A ce propos et pour mémoire, la participation de ces mêmes établissements (EGD) au fonds d'investissement immobilier mutualisé, passée en 2008 de 100 à 180 euros par élève, n'est pas négligeable. L'incidence sur les frais de scolarité ne l'est pas non plus.

Malgré l'ampleur de la tâche et les difficultés, Mme Bossière considère 2007 et 2008 comme des années charnières et déclare aborder la nouvelle année « avec enthousiasme », « la situation étant bien meilleure », en allusion au budget accordé pour 2008 à la prise en charge des frais de scolarité des terminales et des



premières à compter de Septembre, c'est à dire 20 millions d'euros.

Parallèlement, un dépassement de 11 millions d'euros est constaté en ce qui concerne le budget des bourses.

La précarité financière de l'ensemble apparaît clairement si l'on considère

- que le fonds de roulement est tombé à moins de vingt jours à la fin décembre 2007
- que le budget de fonctionnement ne progresse pas, qu'il est plutôt en régression, en effet il est passé de 304 millions d'euros en 2002 à 280 en 2008.
- que le décret du 21 décembre 2007 qui stipule dans son article 11 que le décret n°84-971 est abrogé met en danger l'équilibre financier global de l'Agence. Ce décret, en effet prévoyait, dans son article 3, pour tous les personnels détachés ayant une mission d'enseignant à l'étranger, où qu'ils soient, que la contribution pour la constitution des droits à pension n'était pas exigible par l'Etat.

La facture à payer par l'AEFE serait de 95 millions d'euros environ, une somme considérable qui représente un tiers de la masse salariale en plus et qui ne peut qu'augmenter, si, comme c'est le souhait du Président de la République, le réseau se développe à un rythme soutenu.

*Devant un tel danger de déstabilisation, la commission souhaite qu'une solution définitive soit trouvée dans les mois qui viennent (avant janvier 2009, date d'application du décret) : retour à la situation antérieure, participation du MEN à la mission de service public d'enseignement en fonction de ses agents détachés, ou en dernier lieu une subvention équivalente qui devrait évoluer parallèlement au montant réel de la contribution due par l'Agence.*

Une résolution a été adoptée à ce sujet.

En tout état de cause Madame la Directrice considère que l'Agence est dans une « **crise de croissance** » qu'il va falloir gérer et qu'il s'agit très certainement d'une évolution structurelle : l'aide aux personnes -c'est à dire aux élèves français et à leurs familles- est de plus en plus importante et de plus en plus efficace alors que l'aide au fonctionnement marque le pas. Dans ce cadre, il paraît évident que les frais de scolarité seront amenés à augmenter.

*A noter l'inquiétude des conseillers pour les élèves français des familles à revenus moyens mais aussi pour les étrangers qui ont le sentiment de payer « pour les Français ».*

Madame Bossière répond qu'un projet de bourses pour élèves méritants étrangers est à l'étude (cf : tableau p.11 Maputo) et qu'en aucun cas les élèves étrangers paient pour les français puisque le budget prévu par l'état pour l'aide à la scolarité est bien réel.

## **B) Perspectives d'avenir**

L'avenir de l'AEFE dépend à l'évidence, comme cela vient d'être développé, de l'équilibre de son budget mais aussi des résultats des Etats généraux de l'enseignement français à l'étranger qui se tiendront début 2009 et dont la préparation à lieu tout au long de ce premier semestre 2008 sous forme de commission qui doit aboutir à l'élaboration d'un livre blanc.

En effet, des Etats généraux découlera le plan stratégique de l'Agence et le « plan école » qui à ce jour connaît des difficultés dans bien des postes, devrait en être un élément de réflexion fondamentale.

Une résolution a été adoptée à ce sujet.

Pour l'heure, le réseau de l'AEFE se réaffirme comme un réseau d'excellence qui doit donner aux élèves ce dont ils ont

besoin à l'international sans sacrifier ce qui caractérise le système français d'éducation.

Les standards internationaux exigent un effort dans le domaine des langues et du sport. C'est ainsi qu'une section sport étude a été créée à Libreville (Gabon).

La Coupe du Monde de rugby a été, par ailleurs, l'occasion de la création d'une association « Jeune Planète Rugby » qui a permis à 40 élèves des établissements français du réseau accompagnés de 40 jeunes étudiants d'établissements locaux d'être accueillis à Paris pour cet événement. C'était pour beaucoup leur premier contact avec la France.

*Ces initiatives sont saluées par les conseillers des pays nordiques notamment et l'idée d'un trophée « Assemblée des Français de l'étranger » se fait jour. Une telle compétition permettrait de mieux faire connaître l'Institution.*

En ce qui concerne les classes préparatoires, la philosophie reste la même mais les implantations sont limitées : Casablanca, Vienne, Barcelone peut-être, Pékin avec la présence de l'Ecole Centrale ; certains projets ont été abandonnés : Madrid. Il faut en tout état de cause que les Ecoles et universités locales reconnaissent les deux années de « prépa » pour que cette démarche soit un succès. Cela suppose des négociations longues et délicates avec les différents partenaires étrangers.

Quant au problème maintes fois rapporté des enfants handicapés qui, en France, sont une des priorités du ministre, l'Agence va en faire un point de réflexion prioritaire. La Directrice de l'Agence affirme qu'elle n'a pas tous les instruments dont on dispose en France, qu'aucun crédit n'est prévu par l'Etat à cet effet, qu'elle manque de ligne directrice et qu'elle a demandé à être associée à la réflexion du MEN sur ce point.

Peut-être le thème des enfants handicapés pourra-t-il être pris en compte dans le prochain plan stratégique qui découlera des

Etats généraux. Notamment à travers l'intérêt qui va être porté au sport.

*La commission estime que cela serait un progrès sans pour autant le considérer suffisant.*

### **C) Quelques questions d'actualité**

<p>Londres : <i>problème des maternelles et CP</i></p>	<p>Une école maternelle primaire va être ouverte en septembre 2008 (12 classes) en location dans le quartier de Fulham. Il s'agit d'un déplacement pour favoriser l'expansion du collège et du lycée.</p> <p>Par ailleurs il existe un accord avec la municipalité pour la création de classes bilingues.</p>
<p>Sénégal : <i>insuffisances du dispositif internat</i></p>	<p>Un délai de deux ans est encore nécessaire. Pas de nouveaux locaux en vue.</p> <p>A noter que des élèves boursiers ont été refusés faute de place.</p>
<p>Maroc <i>frais d'écolage (OSUI) mission d'inspection état des lieux</i></p>	<p>L'état de l'immobilier est satisfaisant. La maintenance se fait donc à partir d'un existant dans de bonnes conditions.</p> <p>Aucune réponse n'est donnée sur la mission d'inspection.</p> <p>Quant aux écolages du réseau de l'<b>OSUI</b> : il faut travailler à une politique commune sur les frais de scolarité.</p>
<p>Maputo : <i>avenir</i></p>	<p>Sans élèves locaux aidés, les élèves français ne peuvent pas monter en homologation. C'est pourquoi des bourses pour étrangers sont à l'étude. Une réflexion est menée sur des parrainages par des autorités</p>

	territoriales, des entreprises... Il s'agit de créer un groupe d'élèves nationaux familiers de notre façon de penser.
Moscou. <i>insuffisance du dispositif</i>	L'établissement est en effet insuffisant pour des effectifs en progression constante (+100/an) d'où la recherche d'un nouvel emplacement pour le primaire tout en évitant l'émiettement.
CEI : <i>rôle des projets alternatifs</i>	Il ne faut pas favoriser les initiatives dans tous les sens. Les projets alternatifs ne peuvent qu'aller au détriment des écoles vouées à arriver au secondaire.
Brésil : <i>situation du réseau</i>	Sao Paulo : Le problème juridique n'est pas résolu. Rio de Janeiro est saturé et Brasilia doit construire.

## **2 - LA MISSION LAÏQUE FRANÇAISE (MLF)**

### **A) Portrait**

- 1- La Mission laïque française est une association régie par la loi du 01/07/1901, fondée en 1902 par Pierre Deschamps et reconnue d'utilité publique en 1907. Son premier établissement est l'école de Salonique en octobre 1906.
- 2- La Mission laïque est conventionnée :
  - avec le Ministère des Affaires Etrangères à travers l'AEFE (Convention de 2002 et avenant de 2004) et la DgCiD (Mémorandum d'entente de 2005). Ce partenariat vise à « renforcer les complémentarités existantes entre les deux organisations et à rechercher des synergies nouvelles, dans

le respect des objectifs de la politique éducative, linguistique et culturelle extérieure de la France ».

- avec l'Alliance française (2005) afin d'assurer la promotion réciproque des deux associations.
- avec le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Convention-cadre de 2006) pour « faire vivre l'esprit de l'enseignement français, ses valeurs, son excellence partout dans le monde ».

3- La Mission laïque française scolarise pas moins de 30 000 élèves et comporte deux réseaux qui s'étendent sur l'ensemble du globe (40 pays) : le réseau traditionnel (51 établissements) et les écoles d'entreprise (31 écoles). A cela s'ajoute un Institut culturel conventionné avec la DgCid.

- **Le réseau traditionnel** comporte 51 établissements : 30 établissements MLF, dont 12 conventionnés avec l'AEFE et 21 affiliés (cf : les différents statuts des établissements p.42). Mention spéciale doit être faite à l'Office scolaire et universitaire international (OSUI) créé en 1997 et qui regroupe les établissements du Maroc. Il est intéressant d'observer que les élèves concernés (environ 27 000) par cet enseignement sont nationaux pour 77% d'entre eux, (contre 17% de Français) alors qu'ils ne représentent que 42% (contre 45% de Français) dans le réseau AEFE. (cf : p.44-45). En effet la Mission Laïque Française s'adresse tout particulièrement aux élèves étrangers. Il s'agit pour elle de participer activement à la politique d'influence de la France. Par ailleurs, selon Jean-Pierre Bayle, Président de la MLF, ce sont les élèves étrangers qui permettent la survie des établissements.
- **Les écoles d'entreprise(s)** (31 écoles, 2000 élèves environ) répondent spécifiquement aux besoins des

entreprises françaises et étrangères qui désirent scolariser les enfants de leurs personnels expatriés.

Dans ce cadre sont à la charge

- De l'entreprise :
  - Les locaux et l'équipement de l'école
  - Le recrutement local
  - Le forfait annuel payé à la MLF
- De la MLF :
  - Le recrutement soumis à l'accord de l'entreprise
  - La gestion des salaires, la couverture sociale et la carrière des personnels, la formation continue
  - L'ingénierie pédagogique.

La MLF répond à la demande et s'adapte aux besoins exprimés, tant dans le réseau traditionnel que dans le réseau des écoles d'entreprise. Sa réponse si souple, en vertu des différents liens possibles avec les établissements, lui donne une réactivité inégalée

4- La MLF a pour but la diffusion à travers le monde de la langue et de la culture françaises par un **enseignement laïque et multiculturel**. Elle affiche des priorités pédagogiques très marquées:

- **la laïcité** par un enseignement respectueux de la liberté de conscience : s'adresser de la même façon à tous en respectant la liberté de chacun.
- **la solidarité** à travers le partenariat avec les établissements locaux.
- **l'excellence scolaire** sans négliger la mise à niveau des élèves en difficulté afin de les garder dans le système.
- **le renforcement de l'apprentissage des langues** selon la devise : « **deux cultures, trois langues** » : l'anglais est enseigné de façon précoce et le niveau de langue française, allemande et anglaise des élèves est certifié en

partenariat avec le Centre international d'études pédagogiques (CIEP), le Goethe-Institut et le British Council.

- **le rayonnement culturel**: il faut insister sur le dialogue des cultures (c'est un axe de la politique étrangère): langue et culture française avec ouverture sur la culture locale.

## **B) perspectives d'avenir**

La MLF gagne du terrain dans l'espace francophone grâce à l'élargissement de ses partenariats, l'internationalisation des cursus, le rayonnement des établissements sur leur environnement local. Elle a repris et reprend les écoles ou collèges déconventionnés par l'Agence, les derniers exemples en date sont Florence, Palma de Majorque et Thessalonique.

La demande d'enseignement français est forte dans le monde et la Mission laïque française appuie sa politique d'avenir :

- sur **son enseignement des langues**, outre l'apprentissage de plusieurs langues étrangères il s'agit d'éduquer les enfants sans en faire des étrangers à leurs parents, à leur culture. La langue maternelle ou locale est donc essentielle elle aussi.
- sur **la réponse qu'elle donne à l'attente des jeunes**, qui est de plus en plus internationale, en leur permettant d'intégrer n'importe quel système académique, de posséder le vocabulaire susceptible de leur faciliter cet accès diversifié, c'est pourquoi les structures franco-françaises ne correspondent pas complètement aux objectifs de la MLF et ne sont retenues que très rarement.
- sur **la signature de conventions** tripartites AEFÉ/MLF/Ambassade de France dans les pays où le réseau MLF est en pleine expansion :



- Septembre 2004: Convention AEFE/MLF/Ambassade de France en Espagne.
- Mai 2005 : Convention AEFE/MLF/Ambassade de France aux Etats-Unis.

Par ailleurs ces pays bénéficient de la présence d'un coordonnateur à Dallas (Etats-Unis) et à Alicante (Espagne)

- sur **son expertise** confirmée dans le domaine pédagogique. Ainsi, suite à la signature du mémorandum de 2005, la MLF peut se voir confier l'étude de projets, le développement de recherches et la réalisation d'actions spécifiques, en particulier dans le domaine de l'enseignement multiculturel et multilingue, de la pédagogie et de la formation des personnels : « La MLF propose chaque année des actions de formation initiales et continues en France et à l'étranger auxquelles le Ministère des Affaires Etrangères pourra apporter son concours pédagogique, matériel ou financier ».
- sur **la diversification de l'offre**, des possibilités de formation technique - niveau BEP- à Dubaï et Abu Dhabi, un projet de formation post-bac à Pondichéry pour les filles qui, elles, ne peuvent pas partir en France, ou des projets de Lycées hôteliers à Pondichéry et Pékin. Là aussi une grande souplesse, mais encore faut-il stabiliser la demande pour pouvoir mettre en œuvre de telles structures et les maintenir durablement.

### C) Quelques questions d'actualité

Ekaterinburg :	Il existe un projet pour 1000 élèves. L'implantation de Bouygues est en jeu mais rien de concret à ce jour.
Wuhan (Chine)	Peugeot n'accepte pas d'élèves extérieurs d'où un problème d'effectif. Il s'agit bien d'un frein au développement.
Florence	La transparence dans la gestion de la reprise de l'établissement par la MLF après son déconventionnement par l'AEFE est saluée ainsi que le caractère innovant du projet mais un point noir est mentionné : la hausse sensible des frais de scolarité (35% sur trois ans). A noter: Le collège de Palma de Majorque pourrait évoluer de la même manière. Réalité qui se confirme aujourd'hui.
Thessalonique: <i>avenir de l'école</i>	Des problèmes liés à la fermeture et à l'ouverture nécessairement simultanées
Liban	<i>Les Lycées sont considérés comme des référents. Le travail effectué est salué pour sa qualité.</i>
Maroc: <i>coût des écolages</i>	<i>Le coût des écolages est environ 30% supérieur à celui de l'AEFE (cela peut atteindre 80%).</i> Cette question figure sur les avenants aux accords culturels entre le Maroc et la France
Chine: école de Canton	Aucun projet pour la Chine aujourd'hui mais une réponse sera donnée aux possibles demandes en fonction de l'opportunité et de la faisabilité du projet. La possibilité d'une école franco-allemande est évoquée.

### **3 - LE CENTRE NATIONAL D'ÉDUCATION A DISTANCE (Cned)**

#### **A) Portrait**

Le Centre National d'éducation à distance est un **établissement public à caractère administratif** (EPA) du Ministère de l'Éducation. Il est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Il a été créé en 1939 à Paris pour pallier la désorganisation du système d'enseignement due à la guerre. Il offre plus de trois mille formations pour l'école primaire, le collège et le lycée, les études supérieures et la vie professionnelle. C'est le premier opérateur européen et du monde francophone.

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005, dans son article 11 consacre pour la première fois le **service public d'enseignement à distance**. Son Directeur général est un recteur d'Académie nommé en conseil des ministres sur proposition du ministre de l'Éducation nationale.

Il a pour vocation aussi bien la formation initiale que la formation tout au long de la vie.

Huit instituts sont répartis sur l'ensemble du territoire ; chacun d'entre eux est une unité de conception et de production de contenus et de services pédagogiques dans les domaines qui lui sont propres :

- **Toulouse :**
  - primaire, concours professeurs des écoles (CRPE)
  - formation de base (adultes)
- **Rouen.**
  - Collège, Documentation, bibliothèques
  - Communication
- **Rennes :**
  - Lycée général et technologique

- Secteur médical et biotechnologies
- **Vanves :**
  - Concours enseignants
  - Environnement
  - Formations universitaires (arts, sciences exactes et humaines)
- **Lille :**
  - Concours fonction publique hors enseignement
  - Formation universitaire juridique
- **Grenoble :**
  - Industrie technologie
  - Tourisme – hôtellerie
  - Sports – EPS – Santé
- **Lyon :**
  - Lycée Professionnel
  - Comptabilité et Gestion
  - Administration- commerce
- **Poitiers-Futuroscope :**
  - Langues Etrangères (chinois dès 2008)
  - Français langue étrangère ou seconde
  - Economie
  - Informatique et sciences de l'éducation

La direction générale se trouve à Poitiers ainsi que le **Cned-Éifad** (Ecole d'ingénierie de la formation à distance, qui est un centre de ressource et d'expertise et un laboratoire des nouvelles pratiques pédagogiques).

Le Cned possède huit implantations dans les DOM-TOM qui ont pour mission de permettre un suivi de formation auprès des populations éloignées des services centraux.

Cette académie virtuelle a de l'ordre de 300 000 inscrits dont un tiers, soit 100 000 environ, sont des inscrits du cursus

scolaire, un deuxième tiers est constitué par les candidats aux différents concours de la fonction publique et un dernier tiers qui regroupe le reste des formations.

## **B) Le Cned, opérateur à l'international**

Dans ce cadre, le Cned est un **opérateur incontournable du réseau d'enseignement français à l'étranger**. De ses 15000 inscrits du primaire 80% sont à l'étranger, de même pour 50% des 30 000 élèves de collège et un pourcentage inférieur pour les élèves de lycée. Le Cned accompagne les enfants isolés là où aucune possibilité de scolarisation n'est possible. Dans ce cas, le Conseiller culturel près l'Ambassade de France a rang d'Inspecteur d'académie et doit certifier qu'il n'existe pas, de fait, de double scolarité (En France on ne peut s'inscrire qu'avec l'autorisation de l'Inspecteur d'académie).

Par ailleurs, le Cned est autorisé à signer des conventions avec des établissements installés dans les régions reculées (Madagascar par exemple) ou avec des structures modestes non homologuées par le Ministère de l'Education nationale ou encore avec des établissements de l'AEFE pour certaines matières ou certains niveaux non assurés. Il s'agit du Cned accompagné par des répétiteurs. Les élèves scolarisés dans ces structures peuvent, par dérogation, accéder aux bourses.

La continuité des conventions dépend pour beaucoup de la situation politico-sociale des pays concernés (ex : perte puis récupération en Côte d'Ivoire ou en Algérie), de l'homologation des établissements par l'AEFE (ex : Bel air en Espagne, Boston aux Etats-Unis ou El Jadida au Maroc) ou de la constance des parents.

Le cas de l'Algérie et de la Côte d'Ivoire mérite qu'on s'y arrête. En effet, dans ces deux pays et pour des raisons évidentes, le Cned a été amené à remplacer les structures disparues de l'AEFE. Il y a constitué de véritables réseaux labellisés, six écoles

en Côte d'Ivoire, 17 écoles algériennes en Algérie, qui scolarisent respectivement 972 et 3718 élèves.

Pour mieux répondre aux attentes dans un contexte concurrentiel intense, le Cned a été amené ces dernières années à se moderniser et à améliorer ainsi les conditions d'apprentissage des élèves de l'étranger :

- en permettant aux inscrits de disposer des formations sous les formes les mieux adaptées. Papier, support numérique, accès en ligne (en 2009, 75% des formations du primaire seront sur Internet et 25% sur papier) ;
- en développant les services à distance rendus possibles par l'arrivée des nouvelles technologies : tutorat, correction des copies en ligne ;
- en intégrant ces nouvelles technologies à la conception et la production des formations, pour en améliorer la qualité, la souplesse, l'adaptabilité.

Pour preuve les derniers produits mis à la disposition des apprenants dans un cadre accompagné ou non, en période scolaire ou non, dans le souci de les aider à atteindre le niveau, à mieux aborder une nouvelle étape du cursus ou simplement à asseoir durablement leurs connaissances. Il s'agit de :

- maxicours pour le primaire
- @toutCned pour le collège
- soutien lycée pour le lycée

et de la série :

- visa pour l'école,  
le collège,  
le lycée  
le supérieur

Ces produits seront disponibles à l'étranger dès le mois de mai pour un montant qui va de 49 à 99 € hors tutorat.

*La commission s'est montrée particulièrement intéressée par les produits présentés tout en posant le problème de l'accessibilité trop simple et trop rapide aux corrigés.*

Dans ce même souci d'optimiser les ressources, de mieux adapter les réponses aux besoins, une expérience de délocalisation tertiaire – niveau BEP - a lieu au Cameroun avec délégation de la correction sur place.

Le Cned est aussi un **vecteur d'influence de la France à l'étranger** par son savoir faire.

La présence du Cned-ingénierie en Algérie, en Tunisie, en Arabie Saoudite et même en Russie en est la meilleure expression.

Il forme des inspecteurs de l'éducation au Togo, il est sollicité pour expertise par l'université King Abdul Azziz de Jeddah, il a co-organisé le 2<sup>ème</sup> séminaire franco-coréen sur les TICE (Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignant) dans l'enseignement. Il a signé des conventions de partenariat avec l'Institut Cervantes, le Goethe-Institut, l'Oxford University Press, l'Institut Alberta de Lisbonne. Il a aussi signé un accord dans le cadre de la francophonie avec l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

L'école d'ingénierie de la formation à distance ou **Éifad** est sans nul doute un outil d'expertise interne et externe tourné vers l'international. Elle travaille en partenariat avec les instituts, la direction de la formation du Cned et avec la recherche universitaire.

Cinq équipes la composent

- ingénierie des dispositifs de formation
- scénarisation et multimédiatisation
- ingénierie des services d'accompagnement
- le centre de ressources
- l'agoratrice

Les trois premières équipes précitées imaginent les organisations, les méthodes et les pédagogies, les outils et les services de la formation à distance qui sont expérimentés puis validés à l'Éifad.

Quant à l'agoratrice, elle a en charge l'organisation et la structuration des espaces en ligne et l'accompagnement des projets.

**L'Éifad** intervient auprès du Cenaffe tunisien (Centre national de formation des formateurs en éducation) depuis plusieurs années pour la mise en œuvre d'un projet de formation à distance et elle a réalisé au Brésil une mission d'expertise pour le compte de l'Alliance Française.

Enfin le Cned dans son ensemble fait partie des réseaux internationaux des universités européennes dites : *open university*.

Aujourd'hui, à l'heure de la modernisation, de l'innovation, du développement et de la diversification des activités qui s'adressent aussi, en France, aux enfants handicapés ou malades, aux « orphelins de 16 heures », et que les villes choisissent d'utiliser le mercredi ou pendant l'été, le Cned a des difficultés budgétaires.

La baisse des recettes (inscriptions en baisse due à la concurrence du privé et à la situation difficile de certains pays) et les dépenses liées à la rénovation des produits ont à peine été tempérées par une légère augmentation de la subvention de l'Etat



(27,2 M) et une politique drastique visant à éliminer les charges inutiles. Le Cned, à ce jour, ne s'autofinance qu'à hauteur de 70% et cherche de nouvelles ressources.

En tout état de cause, Mme Barrault, directrice des affaires internationales et européennes, estime que les tarifs réglementés, fixés par le ministre du budget et pratiqués par le Cned, sont trop bas et qu'il faudrait envisager la libéralisation des tarifs et des tarifs différents pour la France et Hors de France, pour les élèves français et les étrangers.

*Cette dernière proposition a soulevé des protestations au sein de la commission.*

#### **4 - L'AIDE A LA SCOLARITE**

##### **A) La prise en charge des frais de scolarité**

Conformément à la promesse du Chef de l'Etat pendant la campagne électorale, une nouvelle aide à la scolarité a été mise en place à compter de septembre 2007 pour l'hémisphère Nord et la rentrée du printemps 2008 pour l'hémisphère Sud. Cette mesure qui concernait à l'origine l'ensemble des élèves du lycée (seconde, première, terminale) ne s'applique qu'aux élèves de terminale pour l'année scolaire 2007-2008.

Les modalités d'application retenues sont le résultat d'une longue réflexion du « groupe de travail sur la mise en œuvre des mesures présidentielles relatives aux établissements d'enseignement français à l'étranger », des administrations de tutelle et de l'avis donné par l'Assemblée des Français de l'Etranger en juin 2007 qui préconise un système similaire aux bourses :

## **1) Le cadre général**

- la prise en charge des frais de scolarité comprend : les frais de scolarité, la première inscription et l'inscription annuelle, le cas échéant.

- le périmètre d'application de la mesure comprend les élèves des établissements en gestion directe (EGD), conventionnés et homologués.

Les structures du Cned sont intégrées dans le système et font l'objet de dérogations, comme pour l'attribution des bourses sur critères sociaux.

- les parents doivent faire la demande de prise en charge auprès de leur Consulat en remplissant un formulaire à remettre sous pli à l'établissement où l'élève est scolarisé. L'établissement certifie la scolarité et stipule le montant de l'écolage.

## **2) Les conditions d'accès**

- nationalité française et inscription au registre mondial des Français établis hors de France des élèves concernés

- résidence de la famille (un parent au moins) dans le pays de scolarisation des enfants

- absence de couverture totale des frais de scolarité par l'employeur

- fréquentation d'une classe homologuée sauf dérogation (établissements ayant signé une convention avec le Cned si la situation le justifie)

- assiduité des élèves

- absence d'un retard scolaire important non justifié

- régularité de la situation des familles au regard des prestations familiales (familles venant de France)

Aucun critère de ressources n'est pris en compte.

Aucun plafonnement des droits de scolarité n'est effectué.

- les parents, compte tenu du délai de mise en place du nouveau dispositif et afin d'éviter toute rupture de trésorerie, ont été amenés, cette année, à assurer le paiement des frais de scolarité comme d'ordinaire. Le versement des subventions sur les comptes des établissements devrait avoir lieu sans tarder. La décision de paiement, après autorisation du contrôleur financier date du 5 mars 2008 ; chaque parent recevra personnellement de l'Agence une lettre lui indiquant exactement le montant versé en monnaie locale qui le concerne.

*Certains aspects du formulaire ont été contestés par une partie de la commission, notamment la déclaration sur l'honneur des revenus de la famille. D'aucuns considèrent cette donnée comme inutile puisque la prise en charge est accordée sans condition de ressources, d'autres en revanche la considèrent utile comme critère possible d'attribution en cas de difficultés budgétaires.*

### **3) Le bilan**

Six mois après la mise en place du nouveau système d'aide à la scolarité, un bilan peut être dressé.

Ainsi peut-on observer que des 3378 potentiels ayants droit, seuls 2255 ont présenté une demande de prise en charge soit 69%. Il en va de même pour les établissements concernés (205), seuls 69% ont transmis des demandes : 100% des EGD, 81% des établissements Conventionnés, 49% des établissements homologués. Si l'on considère le nombre d'élèves concernés, les valeurs sont très proches pour les établissements en gestion directe

(636) et les conventionnés (624). Les homologués sont loin avec 173 élèves seulement.

Par ailleurs 10,2% des demandes ont été déclarées non recevables (230) pour des raisons très diverses (non inscription au registre mondial des Français de l'étranger, perception de prestations sociales en France, non résidence des parents, non scolarisation, absentéisme, aide à la scolarité...). Il est néanmoins remarquable que pour 179 d'entre elles, il s'agisse de la couverture de la totalité des frais de scolarité par l'Etat ou l'AEFE. Les dossiers ainsi rejetés appartiennent donc à des parents agents de l'Etat, expatriés ou résidents.

Pour la nouvelle campagne 2008-2009 qui concerne les élèves de première et de terminale, les mêmes règles d'accès au dispositif sont maintenues et comme cette année, l'instruction du dossier sera faite par l'Agence **sans présentation en commission locale des bourses scolaires.**

Quant à la dotation budgétaire, elle est pour 2008, de 25 millions d'euros : 20 M€ (dotation 2008 non régulée) + 5M€ (report 2007).

## **B) Les bourses scolaires**

Le nouveau système d'aide à la scolarité n'est pas sans incidences sur les bourses scolaires comme le montre les chiffres de la campagne 2007-2008. C'est la première fois que le nombre de bénéficiaires passe la barre des 20 000 (20 436 contre 19 644 l'an dernier) pour un montant hors effet change de 54,13 M€ ce qui suppose un dépassement de plus de 7 M€ sur la dotation définitive de 2007.

Cette augmentation sensible peut être attribuée à l'attractivité du réseau mais elle doit l'être surtout à

l'augmentation des effectifs d'élèves français (3 622 en septembre 2007) auxquels s'ajoutent les enfants de nombreuses familles binationales de retour au pays (au Maghreb en particulier). Les nouvelles demandes représentent 25% des dossiers contre 17% l'année précédente. Ces augmentations touchent tous les continents sauf l'Amérique Latine :

- Europe : + 5,53%
- Amérique Latine : 0%
- Amérique du nord : + 2,39%
- Maghreb : + 4,63%
- Océan Indien : + 1,81%
- Afrique : + 5,03%
- Asie : + 2,19%
- Moyen-Orient : + 2,83%

Par ailleurs le nombre de recours gracieux (164) et de demandes hors commission locale (268) augmente sensiblement, signe évident d'une impatience et d'une revendication patentes. Dans ce contexte se pose la question de l'adéquation des moyens aux besoins avérés ; plus précisément encore dans une période d'expansion du réseau, comme celle qui est préconisée ces derniers mois. La dotation budgétaire pour 2008 est de 46,96 M€ sans régulation.

## **II) La Direction Générale de la coopération internationale et du développement :**

### **A) La politique culturelle**

La DgCid est aujourd'hui un chantier qui s'inscrit à la fois dans la revue générale des politiques publiques (RGPP) et l'élaboration d'un livre blanc. Une direction qui s'interroge sur ses missions, ses métiers et sa stratégie, qui se pose la question : à quoi servons nous ?

Après avoir affirmé avec force arguments que la France a encore besoin de sa diplomatie culturelle pour faire valoir ses valeurs et sa vision du monde et avoir attribué le « déclin » actuel de la France moins au manque d'investissements qu'à la mondialisation des échanges, à la concurrence effrénée et à l'arrivée des nouvelles technologies, Madame Gazeau-Secret, directrice générale de la DgCid, a lancé quelques pistes pour **une direction de la mondialisation et du partenariat :**

- la mise à plat du pilotage stratégique : la DgCid devrait devenir le centre de pilotage d'opérateurs multiples. Mention est faite des difficultés rencontrées avec les agences sous plusieurs tutelles.
- le transfert de secteurs de coopération à l'Agence française de développement (AFD) dans un souci de gouvernance plus démocratique.
- faire évoluer le réseau culturel pour le rendre moins onéreux et plus efficace : étendre la formule du CCC : Centre Culturel et de Coopération résultat de la fusion du SCAC et du centre culturel. Cette structure serait disponible pour tous les ministères :
- développer l'assistance technique française à l'étranger
- multiplier les partenariats avec les ONG. La DgCid ne doit plus être un guichet à subventions.
- promouvoir une politique moderne de management qui permette une meilleure gestion des ressources humaines et l'application réelle de la LOLF.
- développer la culture du résultat ; en créant un tableau stratégique à la centrale et dans les postes avec un **indicateur de co-financement** qui permette d'évaluer le rapport entre les coûts de l'activité culturelle et ses recettes.

- moderniser l'outil informatique et réorganiser les circuits de communication et d'information
- travailler à une simplification budgétaire et comptable.

A la suite de cet exposé Madame Gazeau-Secret a répondu aux questions des conseillers et leur a annoncé que dans le contexte actuel il fallait envisager

- d'établir, pour les actions de la France, des priorités géographiques et sectorielles
- d'augmenter et de diversifier le nombre de chercheurs étrangers dans les universités françaises
- de privilégier sur des critères d'excellence et dans le cadre d'une immigration « contrôlée, choisie et concertée » les étudiants d'Asie et d'Amérique Latine, ce qui entraînera une baisse en pourcentage des étudiants d'Afrique et du Maghreb.

*Cette dernière intervention a soulevé quelques réactions dans la commission de même que « diminution des effectifs, des budget... c'est la vie ! »*

## **B) Le programme FLAM**

Le programme FLAM est le dernier recours des familles isolées ou dans l'impossibilité de scolariser leurs enfants dans le système français, pour conserver un lien, si tenu soit-il, avec la langue et la culture qui leur sont chères.

Précaire à ses débuts, le programme FLAM a maintenant sept ans d'âge, il s'est étendu (il existe dans 26 pays), il s'est développé (59 associations bénéficient des subventions) et les crédits qui lui sont affectés sont passés de 205 000€ en 2001 à 310 000 en 2007 et 2008. Il semble aujourd'hui devoir se structurer pour gagner en efficacité et pouvoir s'intégrer dans le dispositif global d'enseignement français, expression cohérente de la politique de coopération linguistique et éducative.

Après la mission d'évaluation conduite par Madame Annie Dyckmans et Monsieur Thierry Burkard et le rapport de mai 2007, des propositions au nombre de 9 ont été faites qui, comme le souligne Monsieur Jean-Paul Rebaud -sous-directeur du français-, marquent un tournant :

- faire connaître le programme FLAM à travers tous les services et établissements français en aval et en amont des initiatives pour les favoriser ou en faire la publicité.
- assouplir les conditions de financement, tout en maintenant le principe d'un financement limité dans sa durée. Une aide, dûment justifiée pourra être accordée au delà de la cinquième année.
- créer un label FLAM. Il s'agit d'un geste symbolique fort qui devrait s'accompagner en outre de la délivrance de certifications officielles pour jeunes enfants expérimentées par la CIEP (Centre International d'Etudes Pédagogiques). Le programme FLAM quitte « l'amateurisme » pour rejoindre l'enseignement normalisé.
- mieux répartir les formations par âge et par niveau, là encore le souci de cohérence pédagogique. A noter que les activités proposées pour les enfants de moins de 5 ans -équivalent à la maternelle- feront l'objet d'un relevé.
- prendre en compte les familles « expatriées » qui forment un nouveau vivier pour le programme au-delà des familles établies de façon durable dans le pays ou des familles binationales.
- développer les partenariats avec les structures économiques françaises ou locales.



- impliquer l'AEFE dans la sélection des projets, dans leur évaluation par l'IEN régional et peut-être même par le conventionnement de certains projets bilingues.
- coopérer avec le Cned et le CIEP pour l'exploitation de leurs produits Maxi-Cned pour les enfants et PRO-FLE pour la formation à distance des enseignants de français langue étrangère.
- créer un réseau FLAM sur Internet afin de faciliter les échanges entre associations, de répondre aux questions d'ordre administratif et d'offrir des conseils et des méthodes pédagogiques. Il devrait être ouvert dès mars 2008.

*Toutes ces propositions et leur volontarisme sont bien reçues par la commission parce qu'elles montrent à l'évidence un désir de « sacralisation du système » mais là encore le budget est-il à la hauteur des ambitions affichées ?*

### **III) L'audiovisuel extérieur français :**

#### **A) France Monde**

La tension observée le samedi 1<sup>er</sup> mars au Sénat, lors d'une table ronde entre l'auteur du rapport sur l'audiovisuel extérieur Monsieur Benamou et Monsieur Bonnemain président de TV5 nous permet d'affirmer que l'enjeu de la restructuration entreprise est de taille.

Constitué aujourd'hui de trois opérateurs essentiellement différents par leur technologies, leur contenu, leurs objectifs et même leurs tutelles : RFI et France 24 deux opérateurs français et multilingues et TV5 une chaîne francophone, multilatérale et généraliste, l'ensemble devrait être intégré dans la société holding France Monde.

Monsieur de Pouzilhac, Président de France Monde, a insisté dans son intervention sur la nécessité de cette nouvelle structure plus dynamique, plus contemporaine, moins coûteuse et en phase avec la révolution technologique.

La révolution technologique change les comportements, les attentes des clients et doit changer ceux des journalistes « si l'on n'évolue pas, on ne comprend pas le monde » selon Monsieur de Pouzilhac.

Les nouvelles générations de leaders d'opinion utilisent les nouvelles technologies pour atteindre les masses, qui sont plus matures, plus réalistes moins dogmatiques et plus exigeantes. Elles sont avides d'informations et d'opinions contradictoires. Elles sont plus réactives, elles veulent être partie prenante. Nous sommes dans une période de mutation vers les nouvelles technologies et les médias ne sont plus ni écrits, ni audio, ni vidéo, ils sont globaux ce qui induit un changement de comportement chez les journalistes parce que

- l'audience détient des informations et qu'elle peut les contrer ; ils sont donc soumis à la critique
- leur métier ne s'arrête pas à la publication ; un dialogue s'instaure après
- ils doivent baigner dans la culture du numérique
- leur métier est devenu multimédia, multifonction
- ils doivent être obsédés par l'audience
- le cycle de vie de l'information est de plus en plus court

Une fois ces bases du « nouveau journalisme » posées Monsieur de Pouzilhac a confirmé les difficultés actuelles de négociation avec TV5 dont les partenaires sont « fâchés » parce qu'ils ont été mis devant le fait accompli, parce qu'ils ont eu l'impression de ne pas être associés. Il se dit néanmoins confiant dans l'avenir des négociations tant avec RFI dont il faut rassurer le

comité d'entreprise qu'avec TV5 puisqu'il ne s'agit en aucun cas de dénaturer la chaîne.

En tout état de cause, Monsieur de Pouzilhac affirme que TV5 Monde est indispensable dans le panorama culturel extérieur français, qu'elle doit garder sa nature francophone et que son rôle pédagogique précieux est à garder, voire à développer.

Interrogé sur la ligne éditoriale de RFI, il a déclaré que l'indépendance des journalistes devait être préservée tout en affirmant que le journaliste doit être impartial, honnête et indépendant.

Enfin, l'hypothèse du statut de société anonyme pour l'ensemble est envisagée sans que cela soit définitif. La société sera rattachée à la Direction du Développement des Médias (DDM) à Matignon et son financement viendra de l'Etat. TV5 dans ce contexte aurait un statut aménagé.

Monsieur de Pouzilhac a terminé son audition en réaffirmant sa conviction que la France aurait un audiovisuel extérieur performant, supérieur même à ses rivaux (BBC, CNN, Al Jazira).

*Les membres de la commission sont sensibles à l'exposé de Monsieur de Pouzilhac sans toutefois oublier les questions qui les préoccupent telles que : les tutelles, la sortie de TF1, le sort de TV5 et des partenaires étrangers, le sous-titrage des journaux télévisés...*

**Chacun des chapitres de ce rapport met en évidence une volonté de modernisation, de changement, d'efficacité, de cohérence quel que soit le domaine traité. L'ambition est grande mais inéluctablement elle se heurte à l'insuffisance de son financement. C'est bien dommage !**

## **IV) Les pièces jointes :**

### **A) VOEU n°2 mars 2008**

**ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER**  
**8<sup>e</sup> session**  
**3-8 mars 2008**

#### **COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'AUDIOVISUEL**

**Voeu n°2/03/08**

**Objet : TV5 Monde**

**L'Assemblée des Français de l'étranger**, réunie en assemblée plénière le 6 mars, réaffirme son attachement à la chaîne TV5 Monde.

**L'AFE estime que TV5 Monde doit rester une chaîne multilatérale, généraliste et francophone.**

- Elle insiste pour le maintien d'une gouvernance de chaîne respectueuse de tous les partenaires ;
- Elle tient aussi à une chaîne généraliste qui offre une diversité de programmes d'information, de culture, de cinéma, de documentaires, de distraction, de sport qui renforce les liens avec la France et l'espace francophone ;
- TV5 Monde est un support essentiel de la francophonie. Elle renforce l'attrait de la télévision en français par le sous-titrage en offrant des méthodes et des supports dynamiques pour l'apprentissage de la langue française.

**Emet le voeu que :**

la mission spécifique de TV5 Monde soit prise en compte en accord avec nos partenaires dans l'architecture du nouveau partenariat audiovisuel en préparation.

<b>Résultat</b>	<b>Adopté en commission</b>	<b>Adopté en séance</b>
<b>Unanimité</b>	<b>X</b>	<b>x</b>
<b>Nombre de voix pour</b>		
<b>Nombre de voix contre</b>		
<b>Nombre d'abstentions</b>		

## B) Résolution n°1 mars 2008

**ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER**  
**8<sup>e</sup> session**  
**3-8 mars 2008**

### **COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'AUDIOVISUEL**

**Résolution n°1/03/08**

**Objet : Audiovisuel extérieur de la France**

**L'Assemblée des Français de l'étranger,**

#### **Considérant que**

- les élus de l'AFE ont une connaissance et l'expertise de terrain en matière de besoins et d'impact de l'audiovisuel extérieur ;
- la nouvelle société « holding » France-Monde sera sous tutelle publique ;
- le Président de France-Monde s'est engagé lors de ses échanges du 4 mars avec la Commission des Affaires culturelles, de l'Enseignement et de l'Audiovisuel à associer l'AFE à la réflexion en cours, dans le cadre du mandat qui lui a été confié par le Président de la République, réflexion qui, dans un premier temps, doit aboutir à la présentation d'un projet concerté pour le 31 mars 2008 au plus tard ;
- la complémentarité, dans le respect de l'identité des missions de service public de chacun des trois opérateurs RFI, TV5 Monde, France 24 est réaffirmée ;
- il est inacceptable que l'AFE ait été tenue à l'écart de la préparation du rapport Benamou & Levitte.

#### **Demande :**

- que l'audiovisuel extérieur soit partie intégrante de l'ensemble de la réflexion en cours sur le financement public de l'audiovisuel ;

#### **Mandate :**

- le bureau de sa commission des affaires culturelles, de l'enseignement et de l'audiovisuel ou ses représentants pour faire valoir auprès du Président de France Monde les propositions des élus de l'AFE dans le projet de réforme en cours.

<b>Résultat</b>	<b>Adoptée en commission</b>	<b>Adoptée en séance</b>
<b>Unanimité</b>	<b>X</b>	<b>x</b>
<b>Nombre de voix pour</b>		
<b>Nombre de voix contre</b>		
<b>Nombre d'abstentions</b>		

## **D) Résolution n°2 mars 2008**

**ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER**

**8<sup>e</sup> session**

**3-8 mars 2008**

**COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'ENSEIGNEMENT  
ET DE L'AUDIOVISUEL**

**Résolution n°2/03/08**

**Objet : Plan école**

**L'Assemblée des Français de l'étranger,**

**Se félicitant** de la mise en place de la Commission sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger dont les travaux, a-t-elle compris, se concluront par les Etats généraux de l'enseignement français à l'étranger ;

**Prenant acte** du fait que l'organisation de cet événement ne pourra avoir lieu avant le début de l'année 2009 à cause de la priorité que constituera pour le personnel du Ministère des Affaires étrangères et européennes la présidence française de l'union européenne pendant le dernier semestre 2008 ;

**Tenant compte** du **rôle primordial que lui paraissent devoir jouer les « plans écoles »** dans le développement de notre réseau ;

**Instruite** par les résultats mitigés d'une première expérience initiée en juillet 2006 et toujours inachevée ainsi qu'en témoignent de nombreux élus.

**Convaincue de l'importance de la prévision et de la mobilisation effective de tous les acteurs** autour de nos établissements.

**Demande que :**

- 1) l'opération plan école soit renouvelée dans son ensemble au plus tôt**, c'est-à-dire sans attendre la tenue des Etats généraux l'an prochain ;
- 2) les plans écoles soient mis à jour dans leur ensemble ou réellement établis** dans les pays où ils ne l'ont pas encore été ;
- 3) pour obtenir ces résultats, soient données aux postes diplomatiques et à leur chefs des instructions fermes qui seront observées ;**

- 4) un **document constituant un format-cadre unique** mais capable d'être adapté à la diversité des situations des établissements et des pays, soit adressé à l'ensemble des postes ;
- 5) ce document qui permettra de **planifier sur trois années, dont la première à titre d'engagement budgétaire, soit actualisé chaque année à date fixe** par les postes. Il s'agira d'un **budget-plan « glissant »** ;
- 6) les instructions données garantissent que la préparation de ces plans fasse l'objet, **très en amont, d'une large concertation avec tous les acteurs intéressés**, en particulier ceux dont on souhaite qu'ils soient associés aux réalisations projetées. **Les missions économiques** devront être parties prenantes entraînant avec elles **tous les acteurs du monde économique. Les élus à l'AFE seront des partenaires privilégiés de cet exercice.**

L'avenir de notre enseignement à l'étranger faisant également l'objet d'une réflexion autant dans le cadre de la **Revue générale des politiques publiques (RGPP)** que dans celui du **Livre blanc** sur la politique étrangère et européenne de la France, l'Assemblée des Français de l'étranger demande également que **le texte de la présente résolution soit communiqué aux responsables engagés dans ces deux opérations majeures.**

Résultat	Adoptée en commission	Adoptée en séance
Unanimité	X	x
Nombre de voix pour		
Nombre de voix contre		
Nombre d'abstentions		

## **E) Résolution n°3 mars 2008**

**ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER**  
**8<sup>e</sup> session**  
**3-8 mars 2008**

**COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'ENSEIGNEMENT  
ET DE L'AUDIOVISUEL**

**Résolution n°3/03/08**

**Objet : Cotisation et contribution dues pour la couverture des charges de pensions des fonctionnaires détachés**

**L'Assemblée des Français de l'étranger,**

**Considérant que :**

- le décret n°2007-1796 paru le 21 décembre 2007 supprime le régime spécial (art. 3 du décret n°84-971 du 30 octobre 1984) des enseignants détachés dont la contribution patronale pour la constitution des droits à pension était comptabilisée sur le budget général de l'Etat ;
- aucune compensation n'étant prévue dans la loi de finances 2008 en faveur des opérateurs (AEFE, Mission Laïque, établissements scolaires seulement homologués, Instituts et Centres culturels, Alliances françaises), les conséquences de cette suppression entraînerait pour ceux-ci une charge supplémentaire globalement supérieure à 100 millions d'euros.

**Demande que :**

- le Ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique veuille bien confirmer que cette mesure de suppression ne s'appliquera pour l'année 2008 à aucun établissement de l'étranger ;
- cette suspension soit maintenue pour les années suivantes ou, qu'à tout le moins, les crédits compensatoires correspondants soient transférés à la mission « Enseignement scolaire » afin que le ministère de l'Education nationale assure lui même le paiement des cotisations de ses personnels de telle manière que les opérateurs précités n'aient à supporter aucune charge supplémentaire.

<b>Résultat</b>	<b>Adoptée en commission</b>	<b>Adoptée en séance</b>
<b>Unanimité</b>	<b>X</b>	<b>x</b>
<b>Nombre de voix pour</b>		
<b>Nombre de voix contre</b>		
<b>Nombre d'abstentions</b>		



## F) Résolution n°4 mars 2008

ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

8<sup>e</sup> session

3-8 mars 2008

### COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'AUDIOVISUEL

Résolution n°4/03/08

**Objet : Budget des bourses scolaires**

**L'Assemblée des Français de l'étranger,**

- **Notant** avec satisfaction l'assurance donnée par l'Etat de l'ajustement budgétaire aux besoins nécessaires des bourses dans le contexte global d'aide à la scolarité ;
- **Relevant** que le dispositif actuel laisse à l'écart les familles à revenus moyens ou ne bénéficiant que d'une quotité partielle, compte tenu des critères en vigueur en matière de revenus.

**Demande que :**

- le niveau des revenus permettant l'octroi de bourses soit relevé ;
- le budget des bourses soit effectivement abondé pour faire face aux besoins.

Résultat	Adoptée en commission	Adoptée en séance
Unanimité	X	x
Nombre de voix pour		
Nombre de voix contre		
Nombre d'abstentions		

## **G) Vœu n°1 mars 2008**

**ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER**

**8<sup>e</sup> session**

**3-8 mars 2008**

### **COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'AUDIOVISUEL**

**Vœu n°1/03/08**

**Objet : L'état nominatif des demandeurs de bourses aux commissions  
locales**

**L'Assemblée des Français de l'étranger**

**Considérant que :**

- les élus participant aux commissions locales des bourses ne peuvent garder les documents de présentation annotés puisqu'ils restent au consulat.

**Demande que :**

les Chefs de poste remettent, pour la durée des travaux, aux élus, membres de droit des commissions locales de bourses, les documents de présentation annotés à la commission précédente.

<b>Résultat</b>	<b>Adopté en commission</b>	<b>Adopté en séance</b>
<b>Unanimité</b>	<b>X</b>	
<b>Nombre de voix pour</b>		
<b>Nombre de voix contre</b>		
<b>Nombre d'abstentions</b>		4

## **H) Les statuts des établissements du réseau traditionnel MLF**

### Les établissements MLF :

L'ensemble des responsabilités afférentes à la vie de l'établissement scolaire est pleinement assumé par la MLF.

### Les établissements conventionnés :

Ce sont des établissements gérés par la Mission Laïque Française qui reçoivent de l'AEFE (Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger) ou de la DGCID (Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement du Ministère des Affaires Etrangères), une dotation en postes de personnels expatriés et/ou résidents.

### Les établissements adhérents :

La MLF se voit confier par l'organisme gestionnaire la responsabilité pédagogique et administrative de l'établissement.

### Les établissements affiliés :

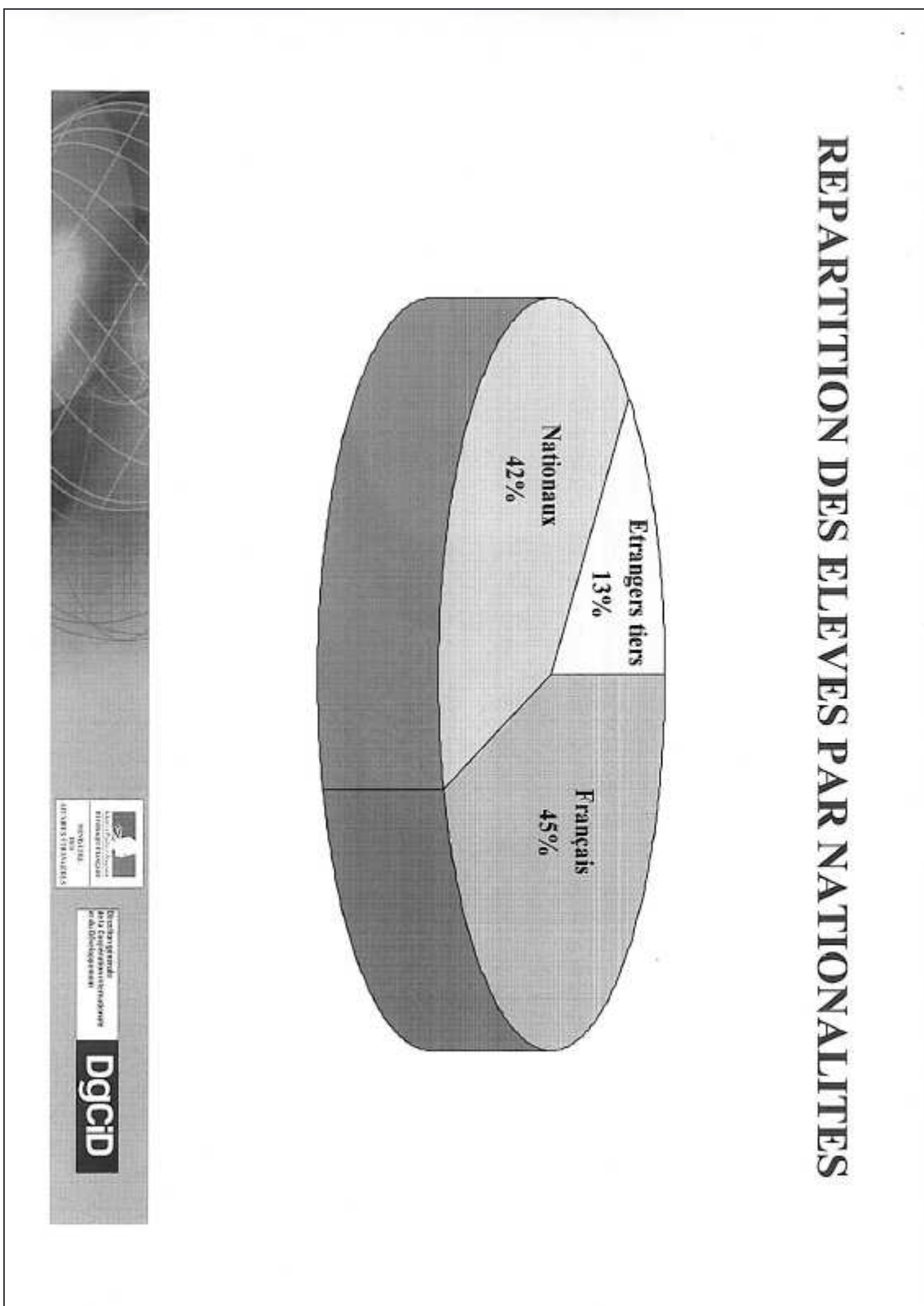
Cela signifie que les organismes de gestion (associations de parents, institutions, boards, etc...) assument la responsabilité juridique, financière, administrative et pédagogique de l'établissement et bénéficient de l'ingénierie de la MLF (soutien et suivi du dossier d'homologation française, aide au recrutement des personnels, etc...)

### Les établissements associés ou partenaires de la MLF :

Délèguent partiellement leur responsabilité pédagogique. Dans ce cadres la MLF propose des prestations de base qui se déclinent en trois axes principaux : intégration au réseau des établissements de la MLF ; conseil et aide divers dans le domaine pédagogique ;

aide au recrutement de personnels titulaires français. Des prestations spécifiques peuvent être fournies en complément.

## I) Elèves par nationalité AEFE



## J) Elèves par nationalité MLF

